

Portrait : Frédéric Cochu Secrétaire Général de l'Union départementale 61

Secrétaire du groupement départemental Santé depuis 2012, il est le nouveau secrétaire général de l'UD de l'Orne, élu lors du 35^{ème} congrès le 27 juin à Alençon.



Agent hospitalier qualifié (ASHQ), il a adhéré à FO en 1998 et il s'est rapidement investi. Aucun hasard à cela...

"J'ai été bercé par le syndicalisme, avec un père militant de la métallurgie", indique le natif de l'Orne, père de quatre enfants, élu du bureau de l'UD depuis 2009 et ex-secrétaire général adjoint. D'abord en poste à Bellême puis sur le secteur Alençon-Mamers à partir de 2014, Frédéric est attaché à son département et "à y défendre les droits des salariés".

À l'UD, il impulse depuis sa prise de fonction un développement des implantations et des syndicats.

"C'est la priorité, notamment dans le secteur privé et le versant territorial. Il faut faire se rencontrer les camarades, aller sur le terrain, faire en sorte aussi que les syndicats communiquent, évaluer là où il y a des besoins." Pour FO, en troisième position dans l'Orne et qui pèse 50 % des suffrages dans la santé, "il y a matière à progresser".

Une commission communication a été mise en place au sein de l'UD depuis janvier 2024. Une assemblée générale des syndicats de l'UD se déroulera le 13 septembre prochain.



Sommaire :

Page 1 – Portrait : Frédéric Cochu Secrétaire de l'UD
Page 1 - Horaires et contact UD FO 1

Page 2 – Education : les personnels mobilisés avec FO

Page 3 - 10 milliards d'euros d'économies dans la fonction publique

Page 3 - Forvia : préparer l'avenir ou l'enterrer ?

Page 4 - Des chiffres utiles

Page 4 – 19 mars : Mobilisation pour les salaires !



Union Départementale FO 61
8 Place Poulet Malassis
BP 23 61001 Alençon CEDEX

Tél : 02.33.26.14.52
@ : udfo61@force-ouvriere.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h00 -12h00 – 12h30-16h00

UL FO Flers - Quartier des fleurs
Bâtiment 3 les capucines 61100 Flers
Tél : 07 84 18 44 74

Education : Les personnels mobilisés avec FO

Contre l'acte 2 de l'école Inclusive

L'Acte 2 de l'Ecole Inclusive, avec son concept d'« Ecole pour tous », a pour objectif de réduire encore les notifications MDPH et l'accès aux soins des élèves et aux structures spécialisées vouées à être dissoutes dans les établissements scolaires ! Le Conseil constitutionnel a censuré l'article du projet de loi de finances consacré aux PAS (pôles d'appui à la scolarité). Les PAS ayant été retoqués, c'est désormais la totalité de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, et en particulier son projet de liquidation des établissements sociaux et médico-sociaux, qui doit être retiré !

Rappelons que les PAS visent à :

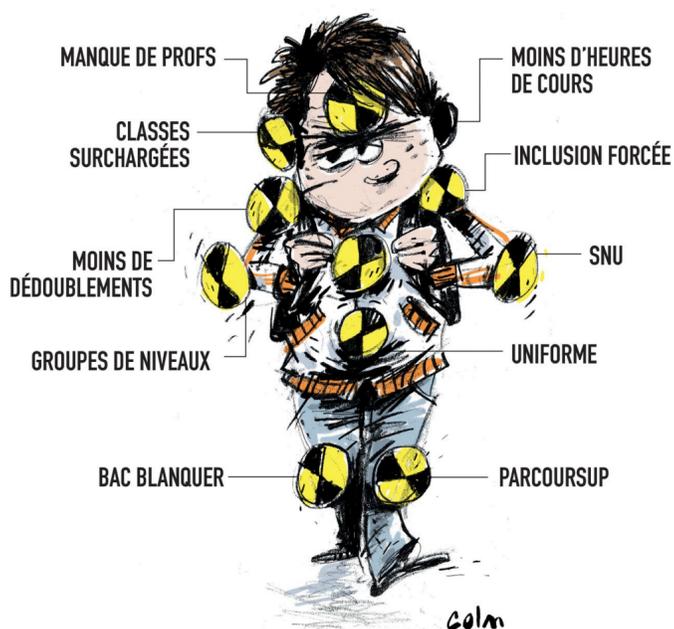
- réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge à de l'accompagnement pédagogique des personnels via le "niveau 1" ;
- placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Education nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap ;
- limiter le recrutement d'AESH, présentés par de nombreux rapports ministériels comme des « entraves à l'autonomie des élèves ».

Le 25 janvier, 5 000 manifestants dont 200 normands battaient le pavé à Paris. Les ornaïs y étaient bien représentés !



Contre le choc des savoirs et le manque de moyens !

CHOC DES SAVOIRS



Après la réforme du collège de 2015 et celle du lycée de 2018, qui ont supprimé des milliers d'heures disciplinaires, après le baccalauréat Blancquer et « Parcoursup », véritables machines à déqualifier la jeunesse, le « choc des savoirs » franchit une étape supplémentaire dans la destruction de l'Ecole publique : moins d'enseignements, plus de dérèglementation...

Cette réforme transformerait le collège en machine à trier les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupe de niveaux et en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de prépas lycées 2nde en LGT ou LP.

Dans la logique de la réforme de la voie professionnelle, des stages en entreprises en fin de 2nde et de la généralisation du Service National Universel, il s'agit pour le gouvernement d'orienter des millions d'élèves vers l'exploitation patronale ou l'embrigadement dès leur plus jeune âge.

En remettant en cause le droit à l'instruction pour tous, le gouvernement sait ce qu'il fait : pousser les familles qui le pourront à choisir le privé plutôt que le chaos.

FO appelle à une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !

Le 1^{er} février, une grève puissante s'est déroulée dans tous le pays ! A Alençon, nous étions 300. Le 13 février un rassemblement s'est tenu devant la préfecture lors du Conseil départemental de l'éducation nationale. A cette occasion une soixantaine de manifestants se sont rassemblés devant la préfecture, enseignants, AESH et parents, se sont faits entendre pendant près de 2h30 ! Durant cette instance, les élus et les organisations syndicales ont voté à l'unanimité contre les fermetures de classes dans les écoles primaires du département ! contre les dotations des collèges de l'Orne !... cela ne s'était pas vu depuis 8 ans !

Des réunions publiques d'informations sur le "choc des savoirs" et ses conséquences ont été organisées à Alençon, à Ecouché, à Mortagne au Perche. Rassembler et informer les familles sur la situation actuelle est indispensable.



Une nouvelle réunion publique est prévue

**le lundi 18 mars à 18h
salle Baudelaire à Alençon**

10 milliards d'euros d'économies : Bruno Le Maire stigmatise la fonction publique et ses agents

A nouveau les fonctionnaires et la fonction publique sont regardés comme une dépense et considérés comme une variable d'ajustement budgétaire sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. A nouveau, ce Président de la République et son gouvernement affichent clairement leur désintérêt pour la fonction publique et ses 5,7 millions d'agents, en dépit des flatteries et remerciements à l'égard des agents publics lors des attentats, de la crise COVID, des crises climatiques, entre autres, qui paraissent bien dérisoires et même démagogiques. Sans oublier que, dans le même temps, tous les employeurs publics sollicitent les agents, et même imposent ou interdisent des congés dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques.

Cette annonce unilatérale de Bruno Le Maire d'une réduction de 10 milliards dont 5 pour la seule fonction publique de l'État, interroge, par ailleurs, sur l'intérêt d'avoir nommé un Ministre de plein exercice, Stanislas Guérini sans marge de manœuvre. Aucune possibilité d'améliorer l'accès au logement social et intermédiaire des agents publics ni d'améliorer les carrières des fonctionnaires en 2025 alors que Bruno Le Maire a déjà annoncé une coupe supplémentaire de 12 milliards !

De même, le report d'un an des recrutements programmés en 2024 confirme que c'est la masse salariale des fonctionnaires qui est dans le collimateur. Nous comprenons mieux pourquoi Stanislas Guérini refuse de mettre en place des mesures générales comme la revalorisation du point d'indice et veut remettre en cause les fondements statutaires de la rémunération pour instaurer le salaire au mérite.

Pour la FGF-FO, ces annonces, qui programment une année blanche sur les salaires en 2024, sont inacceptables et vont dégrader davantage encore les conditions de travail et de vie des agents. C'est pourquoi la FGF-FO invite tous ses syndicats à réunir les personnels pour préparer une mobilisation la plus large possible et établir un rapport de force permettant de faire aboutir nos revendications en matière de pouvoir d'achat et d'amélioration des conditions de travail, en commençant par répondre massivement à l'appel intersyndical du mardi 19 mars 2024 !



Forvia : préparer l'avenir ou l'enterrer ?



Sur le fond comme sur la forme, FO Métaux s'insurge contre l'annonce faite par le groupe Forvia le 19 février dans la presse nationale de son intention de lancer son projet « EU-Forward », qui menace près de 10 000 emplois en Europe sur la période 2024 à 2028. Rappelons que Forvia possède un site très récent à Caligny, près de Flers (Orne), qui emploie 1 200 personnes. Mais aussi un autre à Messei.

Par son contenu, cette annonce engendre de légitimes inquiétudes en termes d'emploi, d'organisation et de stratégie industrielle pour l'ensemble des sites du groupe. Par sa brutalité et le canal choisi, elle révèle aussi le peu de considération du groupe pour ses salariés et leurs représentants.

Alors qu'il est engagé dans la plus grande transition de son histoire, le secteur automobile a plus que jamais besoin d'investissements, de soutien et de diversification par le biais de stratégies industrielles fondées sur la consolidation et l'enrichissement des savoir-faire, l'évolution des métiers, la pérennisation des sites et une R&D réellement ambitieuse. Si de nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics depuis la pandémie de Covid et la mort annoncée du moteur thermique sont positives, ce que Forvia projette ne répond en rien aux exigences de la situation, bien au contraire, avec entre autres la diminution de moitié de ses coûts de recherche & développement d'ici 2028.

Derrière les annonces tonitruantes, dont l'objectif avoué est de gagner en rentabilité, le groupe ne s'embarrasse pas de détails et laisse ainsi l'ensemble des salariés et des sites craindre pour leur avenir. Les syndicats FO de Forvia et la Fédération FO de la métallurgie demandent à ce que des précisions soient données au plus vite sur l'ampleur exacte de ce mauvais plan, dont l'envergure devra être réduite, et qui nécessitera des mesures d'accompagnement que nous négocierons avec autant de ténacité que de pragmatisme.

Au-delà de cette annonce, FO Métaux en appelle aux pouvoirs publics, qui se sont fait les chantres de la réindustrialisation, et rappelle sa revendication de voir les aides publiques, dont Forvia n'est pas la dernière à avoir bénéficié, conditionnées au maintien de l'emploi et des sites dans notre pays.

Des chiffres utiles au quotidien...



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+2,9% en février 2024 (+0,1% en janvier 2024).

+3,4% en février 2024 sur un an (+4% en février 2023).



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel

4,92 € (brut) Valeur du point.

5907 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1750,86 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 361.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

SMIC

SALAIRE

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.

11,65 €



SÉCURITÉ SOCIALE

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3864 euros par mois pour 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.

3864 €



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 € Pour 2 enfants à charge (plafond).

323,91 € Pour 3 enfants à charge (plafond).

505,83 € Pour 4 enfants à charge (plafond).

181,92 € Par enfant en plus à charge.

71,00 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

19 Mars : Mobilisation pour les salaires !

Les organisations syndicales de la fonction publique **FO**, CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.

Les lieux et horaires d'éventuelles manifestations ornaises vous seront communiqués ultérieurement.

